



## Litige assurance courtage scooter

Par **Odie93**, le **02/07/2009** à **13:28**

Bonjour,

Je suis en litige avec une société de courtage en assurance, pour un scooter.

Le 1er prélèvement a bien été fait. En revanche, après avoir relancé plusieurs fois par téléphone mon assurance en leur disant que je n'avai pas reçu la carte verte, j'ai refusé les prélèvements.

Ils m'ont bien évidemment relancé, par téléphone, et la discussion était tjrs la même : Tant que je n'ai pas la carte verte, et que, par conséquent, le contrat n'est pas respecté, pas de versement.

Silence radio, jusqu'au jour où je reçois un courrier d'un cabinet d'huissier, me demandant de payer l'intégralité de ma cotisation.

J'ai donc monté un dossier de litige que j'ai envoyé à ce cabinet, en leur expliquant pourquoi je n'avais pas payé et en leur joignant un Relevé de compte prouvant que le 1er virement avait bien été réalisé ...

J'essaie bien évidemment en parallèle de joindre mon assurance et bien évidemment, on me demande de rappeler, que les responsables sont en réunions...je laisse des messages mais pas de rappel ...

Plusieurs mois plus tard, nouveau courrier du cabinet d'huissier ...

Je remonte un dossier, je rappelle l'assurance, même scénario si ce n'est que j'apprends la que mon assurance est résiliée depuis plusieurs mois pour non paiement et qu'à aucun moment je n'ai reçu de courrier pour m'en avertir. D'après mes recherches, c'est une obligation légale pour l'assurance.

J'envoie donc un mail à mon interlocuteur de chez Protegys pour lui proposer un arrangement afin de solder ce dossier au plus vite et à l'amiable :

Je conteste le paiement de l'intégralité de la cotisation. En revanche, je lui propose tout de même de régler l'équivalent de 2 mois de cotisation correspondant en fait aux 2 mois (et je suis large) avant qu'il ne résilie mon assurance. Je précise également que j'ai tenté de les joindre à plusieurs reprises, que j'ai laissé des messages, que j'ai demandé à ce que mon mail soit transféré à un responsable.

Pas de réponse évidemment.

Il y a une semaine, de nouveau un courrier du cabinet d'huissier qui me dit qu'il demande une saisie conservatoire sur mon compte pour le paiement de l'intégralité de la cotisation .. et qu'il le fait au près du président du tribunal de grande instance de mon domicile ....

Voilà mon histoire.

Mes questions maintenant :

1) Qu'est ce

Par **Solaris**, le **02/07/2009** à **13:48**

Bonjour,

Il manque les questions.

Par **Odie93**, le **02/07/2009** à **13:56**

Désolée :

- 1) Qu'est ce qui est légal ou non dans tt ça ?
- 2) Quels sont mes recours ?
- 3) Que va-t-il se passer si mon affaire est portée devant le tribunal ? ai je les moyens de me défendre?

Merci ...

Par **Odie93**, le **03/07/2009** à **11:12**

Désolée de revenir à la charge ... mais j'ai vraiment besoin d'aide ...de savoir si je vais dans le bon sens ou pas ..

Merci d'avance ...

Par **Solaris**, le **04/07/2009** à **21:31**

Bonjour,

Ils auraient dû effectivement vous remettre au moins une carte provisoire.

Adressez-leur une lettre recommandée en relatant tous les faits afin d'obtenir un arrangement. A défaut, s'il maintiennent les poursuites vous pourrez vous devrez vous en remettre à la décision du tribunal.